

**Bureau du 23 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4703**

commune (s) : Décines Charpieu - Lyon 8° - Caluire et Cuire

objet : **Autorisation de déposer une déclaration de travaux, une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments-service bâtiment- vient de faire parvenir au Bureau une demande de déclaration de travaux, une demande de permis de construire et une demande de permis de démolir.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire, de démolir ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au Bureau d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

**Déclaration de travaux**

- *Lyon 8°* : 18, rue Chevallier - réfection de la façade et remplacement de la clôture pour le dépôt Net 2 de la direction de la propreté,

**Permis de démolir**

- *Décines Charpieu* : 20, rue Wilson - création d'une piste cyclable,

**Permis de construire**

- *Caluire et Cuire* : avenue de Poumeyrol - construction d'une déchetterie ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le président à déposer la demande de permis de démolir, la déclaration de travaux, le permis de démolir précités ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,